

RÉSEAU EN PRATIQUES DE PAIR ADVOCACY

Fiche projet

ADAPTATION DE LA FORMATION DES BÉNÉVOLES AU SOUTIEN À L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX RECOURS AVEC ET À DESTINATION DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Le contexte

L'association ADVOCACY PIDF, avec le réseau en pratiques de pairadvocacy, a modélisé une formation des bénévoles à l'accès aux droits et aux recours. Cette formation est intitulée « Formation en pratiques de pairadvocacy ». Grâce à l'appui de la Région Île de France, dans le cadre de sa politique pour une égalité réelle et contre les discriminations, une formation de 60 heures est dispensée régulièrement chaque année.

La communication sur cette action de formation par Martine Dutoit au colloque international Langue des signes et culture sourde à Marseille les 26 - 28 septembre 2013, rencontre organisée par le réseau santé - sourds LSF, a suscité un fort intérêt des personnes sourdes et malentendantes, souvent confrontées aux difficultés de communication avec les différents services publics ou privés et la population entendant, en général. Une population souvent en situation problématique dans les divers domaines (famille, divorce, succession, dettes, travail, logement, mesures de protection, relations soignant-e-s/patient-e-s et autres formes de discriminations et d'atteintes aux droits des personnes). Leur problématique est accentuée en rapport aux services de santé et de santé mentale. Plusieurs rencontres citoyennes avec l'association Femmes Sourdes Citoyennes Solidaires ont permis d'entrer en connaissance avec ces problématiques et de prendre en compte les modalités de communication entre personnes sourdes et personnes entendant. De là est née la nécessité d'adapter la formation par et pour les personnes sourdes et malentendantes.

Le projet

Le projet vise une collaboration entre, principalement, le réseau de pairadvocacy et l'association FSCS - Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires, domiciliée à La Maison des Femmes de Paris, pour adapter cette formation et le réseau à ce public. Si l'association FSCS est la première concernée eu égard aux relations antérieures entre celle-ci et l'association Advocacy, d'autres sont les bienvenues pour constituer un groupe mixte de 8 personnes.

Le recours à des prestations d'interprètes en LSF/ français et Français /LSF est nécessaire et prévu pour 93 h (55 €/h).

Un comité d'expert-e-s dans les domaines des sciences de l'éducation, des pratiques de pairémulation et de pairadvocacy par des personnes avec un handicap développées en France et en Europe, sera constitué dès le démarrage du projet jusqu'à son évaluation.

Le projet se décompose en 3 phases :

1. conception du modèle de formation avec l'association des femmes sourdes et malentendantes : 21 h
2. Expérimentation du modèle de formation avec ces personnes : 60 h
3. Évaluation et ajustement éventuel : 12 h

Résultats attendus

Un modèle de formation en pratiques de pairadvocacy adapté par et pour des personnes sourdes et malentendantes.

Des formateur-trice-s sourd-e-s ou malentendant-e-s en pratiques de pairadvocacy en capacité de former dans le réseau

Des pairadvocates sourd-e-s et malentend-e-s, rejoignant le réseau en pratiques de pairadvocacy.

Production et actualisation des fiches de pairadvocacy sur les problématiques spécifiques que rencontre la population sourde et malentendante comme outils pour la pratique.

Durée :

93 h d'avril à décembre 2014
puis un suivi de pratiques dans le réseau.

Contact :

Martine Dutoit, martine.dutoit@pairadvocacy.eu
06 13 10 93 97
Marie-Claude Saint-Pé, zira@free.fr
06 88 55 34 76

Avec le soutien du Conseil Régional Île de France, Lutte contre les discriminations et pour l'égalité